



Durant le mois de juin, en dehors des dates ci-dessous, l'élève est tenu d'aller au travail.
Si l'élève n'a qu'un demi-jour de cours, il doit se rendre au travail pour une demi-journée,
selon accord avec son employeur.

Tests annuels

L'élève amène son propre matériel autorisé aux tests.

jeudi 1^{er} juin

Horaire	Branches
08h25 - 09h25	Français
09h55 - 10h55	Economie
11h30 - 12h30	ICA

Cours d'économie

L'élève amène ses manuels de cours et de quoi écrire (papier, stylos).

mardi 6 juin	08h25 - 11h45
jeudi 15 juin	08h25 - 11h45

jeudi 8 juin

L'élève amène son matériel pour écrire (papier, stylos).

08h30-11h30	La Jeunesse débat
13h00-16h00	Tremplin

Sortie culturelle

(le programme détaillé suivra)

mercredi 21 juin

Journée sportive

jeudi 22 juin

08h25-11h55	Défi vélo
13h00-16h30	Volley

Les élèves dispensés de gym doivent se rendre au travail

Les activités ci-dessus sont obligatoires. Toute absence sera signalée à l'entreprise formatrice.

Rentrée scolaire 2023-2024

semaine du 21 août 2023